

LA TRADUCTION DU DISCOURS JURIDIQUE EN BERBERE (KABYLE). ESSAI D'ANALYSE COMPARATIVE DE LA TRADUCTION DU FRANÇAIS VERS LE KABYLE, DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. APPROCHES TEXTUELLE ET JURILINGUISTIQUE.

Tigziri Noura & Ramdane Boukherrouf
Laboratoire D'Aménagement et d'Enseignement de la Langue Amazighe
Département de Langue et Culture Amazighes
Faculté des Lettres et Langues
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Nora.tigziri@gmail.com & ramdaneboukherrouf@gmail.com

0. Données introductives

La langue amazighe (berbère), était une langue minorée, réduite à l'usage quotidien, parlée uniquement dans les régions amazighophones¹. Elle fait partie des langues chamito-sémitiques au même titre que l'arabe et l'hébreu. Elle couvre une vaste aire géographique : de l'Afrique du Nord comprenant le Maroc jusqu'en Egypte en passant par l'Algérie, la Tunisie et la Lybie sans oublier le Sahara et une partie du Sahel Ouest-africain avec de nombreux locuteurs au Mali et au Niger Chaker (1983).

La réalité linguistique du domaine berbère montre que la langue connaît une fragmentation et une dialectalisation parfois importante d'un point à un autre. A l'intérieur du dialecte kabyle, des divergences se manifestent particulièrement en phonétique et dans le lexique. L'intercompréhension est parfois difficile avec les autres variantes de l'amazigh.

Sur la plan revendicatif, Les amazighs et particulièrement les kabyles ont toujours lutté pour la reconnaissance de leur langue et identité. En effet, l'orientation du discours politique nationaliste vers les années 40 sur l'identité algérienne ne laissait aucun doute puisque, déjà à cette époque on trace une identité arabo-musulmane de l'Algérie. Lors de la création du comité de libération du Maghreb arabe en 1947, les kabyles de la fédération de France, sous la plume de Rachid Ali Yahia, déclarent « l'Algérie n'est pas arabe, elle est algérienne... » dans l'Etoile Nord Africaine

Durant toutes ces années et ce depuis les années 40, toute revendication identitaire ou linguistique était perçue comme une manœuvre de division de l'unité nationale.

La revendication culturelle et identitaire a toujours été l'une des priorités des militants berbères. Mais jusqu'en 1980, elle n'était portée que par quelques militants dont la majorité

¹ Nous présentons aux annexes la carte géographique de la dispersion des dialectes amazighs dans le territoire de la Berbérie.

d'entre eux vivait en France. Inlassablement, l'amazighité est présentée comme facteur de division de la nation.

La seule langue nationale et officielle est la langue arabe standard, ou littéraire, qui par ailleurs n'avait aucun territoire puisqu'elle n'était parlée dans aucune région d'Algérie.

Les langues parlées comme l'amazigh et l'arabe algérien, présentes au quotidien dans des territoires bien définis, sont jetées aux oubliettes et interdites dans les échanges officiels et dans l'administration.

La création en 1979 de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou a permis une concentration d'intellectuels et militants berbères. Cela explique sans aucun doute l'avènement, une année plus tard en 1980, du printemps berbère.

Ainsi, pour la première fois, les Kabyles sont sortis massivement dans les rues de la Kabylie pour dénoncer le régime et crier haut et fort leur ras-le-bol. Pour la première fois, ils ont dit publiquement et massivement non à l'arabisation et ont affirmé leur amazighité qu'ils sont décidés à défendre.

Le printemps amazigh de 1980 a joué un rôle prépondérant dans le mouvement démocratique qui, presque 10 ans plus tard a atteint sa maturité avec les événements d'octobre 1988 conduisant à l'ouverture du champ politique et médiatique.

Grâce à un mouvement de revendication pour la reconnaissance constitutionnelle de la langue et la culture amazighes, l'état algérien reconnaît, à travers la constitution en novembre 1996, l'amazighité comme l'une des constituantes de l'identité algérienne au même titre que l'islam et l'arabité.

En mai 2002, une année après les événements tragiques de Kabylie de 2001 qui ont coûté la vie à plus de cent vingt-huit jeunes kabyles pendant les manifestations du *printemps noir*, le parlement vote et approuve la langue amazighe comme langue nationale mais non officielle.

Il a fallu attendre la révision de la constitution du 07 février 2016 pour enfin voir la langue amazighe, être consacrée langue officielle en Algérie.

La langue amazighe a bénéficié également d'énormes progrès institutionnels :

Son introduction dans l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est concrétisée par l'ouverture cinq départements de langue et culture amazighes dans les universités de Tizi-Ouzou (1990), de Bejaia (1991) de Batna (2008) de Batna (2012) et de l'ENS d'Alger (2016). Au niveau de l'éducation, durant l'année scolaire 1994–1995, le boycott scolaire a permis l'introduction de tamazight dans le système éducatif et la création du *Haut-Commissariat à l'Amazighité*² (HCA), institution rattachée directement à la Présidence de la République, chargé de la réhabilitation de la langue et de la culture amazighes. En décembre 2003, la langue berbère a bénéficié d'un *centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de la langue amazighe*. En matière de communication et des médias, après avoir été introduite en 1991 dans un journal télévisé avec cinq variantes différentes, la langue berbère bénéficie de deux institutions importantes à côté de la radio nationale (chaîne II) : la télévision nationale en berbère créée en (2009) et deux radios régionales kabyles, Radio Soummam à Bejaia en (2000) et Radio Tizi-Ouzou en (2011).

² Créé par le décret présidentiel n° 95-147 du 27 mai 1995.

En l'absence d'une langue amazighe commune, langue non aménagée et introduite récemment dans le système éducatif algérien, il est parfois difficile de trouver une terminologie nécessaire pour décrire les domaines de la modernité auxquelles la langue amazighe doit faire face depuis son officialisation et son introduction dans l'enseignement. Son introduction à l'université en 1990, à l'école à partir de 1995 et dans les médias et surtout depuis son officialisation a vu les besoins en traduction -du français vers l'amazigh et de l'arabe vers l'amazigh-augmenter considérablement.

En matière de production, les premières traductions étaient portées surtout par les militants dévoués à la cause amazighe. Nous pouvons citer notamment, les fameuses adaptations théâtrales et poétiques de Mohand Ouyahya (1974 à 1991) qui ont marqué l'histoire de la traduction et de l'adaptation kabyle.

Au niveau institutionnel, après la l'officialisation de la langue amazighe, le *Haut-commissariat à l'Amazighité*, institution chargée de la promotion et de la réhabilitation de la langue amazighe, s'est lancé dans une tentative de traduction de quelques textes officiels, notamment la déclaration du premier novembre de 1954, le congrès de la Soummam de 1956, la constitution algérienne de 2016 et quelques textes universels : Déclaration universelles des droits de l'homme, déclaration relative au droits de l'enfant et le programme des objectifs du développement durable. Dans le domaine romanesque, en guise de la commémoration du centenaire de la naissance du romancier kabyle, le feu Mouloud Mammeri (1917-2017), ladite institution a traduit trois de ses romans : la traversée, le sommeil du juste et le banquet, la mort absurde des aztèques.

Dans cette communication, nous présenterons les résultats de notre recherche sur la comparaison entre le texte sur « *la déclaration universelle des droits de l'homme* (1949) de l'Organisation des nations Unies et sa traduction en amazigh élaborée par le Haut commissariat à l'amazighité (1917).

A la suite des travaux de Cornu (2005) qui définit le discours juridique comme tout message qui tend à l'établissement ou à l'application des normes du droit, notre corpus s'inscrit dans cette grande catégorie. Cette dernière recouvre à son tour plusieurs catégories caractérisées par plusieurs typologies. En partant des différentes stylistiques et syntaxique, Gemar (1995) propose six principaux langages : le langage du législateur ou style législatif, le langage de la Justice ou style judiciaire, le langage de l'Administration ou style réglementaire, le langage des affaires, le langage « privé », celui du particulier, qu'incarne le droit civil et le langage de la doctrine. Ces différences du langage sont traduites par plusieurs genres : le discours législatif, le discours juridictionnel, le discours administratif, le discours des actes juridiques et le discours juridique doctrinal.

Nous utiliserons un éditeur de texte pour faire une analyse comparative entre les deux versions afin de voir dans quelle mesure, la traduction est fidèle à l'esprit du texte d'origine et à travers les collocations et les concordances, nous essaierons de montrer l'incidence de la traduction militante sur la portée et la signification globale du texte.

Pour illustrer notre démarche et mener à bien notre analyse, nous avons fait appel aux travaux de Meschonnic (1999, 2007), travaux qui partent d'une approche textuelle de la traduction et qui suggèrent de faire paraître dans la pratique de la traduction la pensée de la poétique et la pensée du langage. En se sens que la traduction ne se limite pas aux sens des mots mais elle vise à atteindre le texte comme porteur et porté de la pensée, comme le montre l'auteur :

[...] une *bonne* traduction ne doit pas être pensée comme une *interprétation*. Parce que l'interprétation est d'ordre du sens, et du signe. Du discontinu. Radicalement différente du texte, qui *fait* ce qu'il dit. Le texte est porteur et porté. L'interprétation, seulement portée. La *bonne* traduction doit faire, et non seulement dire. Elle doit, comme le texte, être porteuse et portée. (1999 : 25).

Longtemps axé sur la linéarité du texte, l'analyse textuelle, qui à un moment donné s'est surtout intéressé à définir la textualité comme une affaire d'enchaînements et de séquences, s'intéresse désormais aux récurrences graphiques et aux collocations lexicales. C'est pourquoi dans l'analyse des données du texte, nous avons opté pour une approche lexicométrique. Nous nous sommes appuyés sur la démarche entreprise par Labbé dans l'analyse des discours politiques présidentiels (1983, 1990, 2002, 2003) qui prend en charge la lemmatisation et la catégorisation des données textuelles, le classement par catégories grammaticales des unités sur-utilisées et sous-utilisées et l'analyse des univers lexicaux dans le texte. Comme nous nous sommes également inspirés du travail de Leblanc (2017) portant sur les analyses lexicométrique des vœux présidentiels.

Vu l'importance des corpus auxquels le chercheur doit faire face, il a vite compris qu'il faut se doter d'outils informatiques, devenus par ailleurs classiques pour les sciences sociales et humaines, pour l'analyse du discours.

Evidemment, les outils sont nombreux et le choix de l'un d'eux dépend surtout des choix méthodologiques du corpus de l'analyse statistique. Pour notre part nous avons choisi l'outil informatique de statistique *Antconc*³ pour sa simplicité et les outils dont ils disposent utiles pour notre analyse. Cet outil, conçu par Laurence Anthony, propose plusieurs fonctionnalités, mais nous n'en avons retenu que quelques-unes, pertinentes pour notre recherche. D'abord, nous avons utilisé essentiellement la segmentation du texte en unités minimales graphiques, présentées sous forme d'un tableau, ensuite nous avons passé aux fonctionnalités de concordances autour du pivot, les collocations et les clusters ou (groupes de mots contigus) contenant un mot pivot (univers lexicaux). Par ailleurs, le logiciel présente quelques contraintes techniques relatives à la reconnaissance de quelques graphèmes de la langue amazighe. Pour palier à cette limite, il suffit de travailler avec une police UNICODE avec un codage UTF8, d'une police UNICODE avec un codage UTF8, d'utiliser le fichier (.txt ou .html) et de régaler les éléments graphiques non séparateurs de mots (ajout des graphèmes spécifiques à Tamazight pour que le logiciel reconnaisse les textes écrits en tamazight).

Nous présentons dans ce qui suit le contexte de production et l'organisation textuelle des deux textes, puis une analyse lexicométrique des données des deux textes et enfin une discussion sur l'incidence de la traduction sur la portée et la signification globale du texte.

1. Contexte de production et organisation des textes

1.2. La version source (française)

La déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais Chaillot. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme mais n'a aucune valeur juridique. Sur les 58 états participants, seuls 8 se sont abstenus de voter

1.3. La version traduite (kabyle)

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, la production du discours s'est faite beaucoup plus par *militantisme*. Elle vient comme réponse immédiate au contexte de consécration de la langue amazighe comme langue nationale et officielle dans la constitution de 2016. Le Haut Commissariat à l'Amazighité, institution chargée de la promotion de la langue amazighe a commencé par traduire les textes fondateurs de l'Algérie durant la colonisation, le texte de la constitution de 2016 et quelques textes des Nations Unies.

³ Le logiciel est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://www.antlab.sci.waseda.ac.jp/software.html>

Pour nous permettre d’avoir une idée sur le profil des traducteurs du texte, profil qui va se répercuter certainement sur la nature de la traduction, nous avons fait un bref entretien téléphonique avec le directeur (A.B.) de la recherche et de l’enseignement de ladite institution. Ce dernier nous a informés que la traduction intégrale du texte est faite par lui-même en sa qualité de spécialiste en traduction⁴

Concernant l’organisation textuelle du discours traduit, l’auteur a reproduit la structure du texte de la langue source. Après un préambule d’une page qui présente le contexte et le contenu du document, le corps du texte est caractérisé par une organisation périodique de 30 articles.

2. Analyse des données textuelles des deux textes

Avant de passer à l’analyse des collocations et les univers lexicaux des données du texte, la première question qui précède les deux premières est de dégager les vocables avec leurs occurrences dans le texte.

2.1. L’index alphabétique

L’analyse des deux textes, présente le nombre total des vocables classés par ordre alphabétique avec le nombre de leurs occurrences. Pour chaque mot de la liste, le logiciel affiche son rang (par ordre de fréquence) dans la colonne de gauche et sa fréquence dans la colonne du milieu. Le corpus français sur lequel nous avons travaillé contient 511 formes différentes. Le corpus en tamazight soumis au même type d’analyse révèle un nombre de formes légèrement supérieur 528. Les schémas ci-dessous présentent les résultats des deux textes (Cf. Tableaux 1 et 2).

Rank	Freq	Word
1	105	de
2	67	et
3	58	la
4	55	à
5	40	droit
6	31	l
7	30	a
8	29	le
9	28	des
10	26	ou
11	26	toute
12	22	personne
13	22	sa
14	21	d

Tableau 1 : Index alphabétique de la version source

⁴ L’auteur est titulaire d’un doctorat en traduction.

Rank	Freq	Word
1	95	n
2	73	d
3	60	ad
4	42	ney
5	40	i
6	39	azref
7	35	deg
8	33	yur-s
9	32	ara
10	30	s
11	23	amdan
12	18	ur
13	16	ma
14	16	val

Tableau 2: Index alphabétique de la version traduite

Les vocables «*droit*» et «*personne*», vocables sur-employés dans le texte sont rendus par deux formes différentes. Il s’agit des formes graphiques du singulier et du pluriel. Cependant, le vocable «*personne*», dans la version française, est rendu par deux réalisations lexicales différentes «*personne*» et «*individu*». Le tableau 3 Présente les formes graphiques et les effectifs des deux vocables dans les deux versions du texte.

La version française			La version amazighe		
Vocable	F. Graphique	occurrence	Vocable	F. Graphique	occurrence
Droit	Droit : sing.	40	Azref	Azref :sing.	39
	Droits : plur.	20		Izerfan : plur.	09
Personne	Personne :sing.	22	Amdan	Amdan :sing.	24
	Individu : sing.	05		Imdanen :plur.	06

Tableau 3 : formes graphiques des vocables «*droit*» et «*personne*»

2.2. . L’index hiérarchique

La classification des mots⁵ par ordre de fréquence nous offre un aperçu rapide ceux les plus fréquents utilisés dans les deux textes : si on élimine les mots grammaticaux, qui présentent, naturellement, les fréquences les plus élevées, nous constatons qu’il y a douze mots les plus fréquents, avec un taux de correspondance de 60 % entre les deux langues : le droit, personne, liberté, religion trouvent leurs équivalents dans le tableau des formes en tamazight. Comme ils sont mentionnés dans le titre du texte, la haute fréquence des termes *Droit* et *Personne* est justifiée par le genre du discours déclaratif et juridique « Déclaration des droits de l’homme ». Les autres termes qui font partie des unités sur-utilisées dans les textes, seront expliqués par leur association avec les deux premiers termes dans des univers contextuels bien précis. Ceux à haute fréquence se présentent comme suit :

⁵ Nous avons classé les mots en lemmes. Nous avons regroupé toutes les flexions d’un mot (singulier, masculin et état libre pour les formes nominales et forme d’aoriste pour la forme verbale.).

Langue source (Français)		Langue d'accueil (tamazight)	
Unité lexicale	Fréquence	Unité lexicale	Fréquence
Droit	52	Azref	48
Personne	22	Amdan	39
Liberté	14	Mahyaf	06
Pays	08	Tilelli	06
Protection	08	Tudert	06
Famille	05	Asaduf	05
Individu	05	Aswir	05
Mariage	05	Tasredt	05
Religion	05	Ttekki	05
Travail	05	/	/

Tableau 4 : résultats des index hiérarchiques des textes

2.3. Univers lexicaux des vocables

Après avoir dégagé les vocables à haute fréquence dans les deux textes, nous présentons dans ce qui suit les résultats de leurs concordances dans des contextes d'utilisation. Le logiciel *AntConc* permet d'accéder rapidement à la concordance d'un terme, simplement en cliquant sur celui-ci.

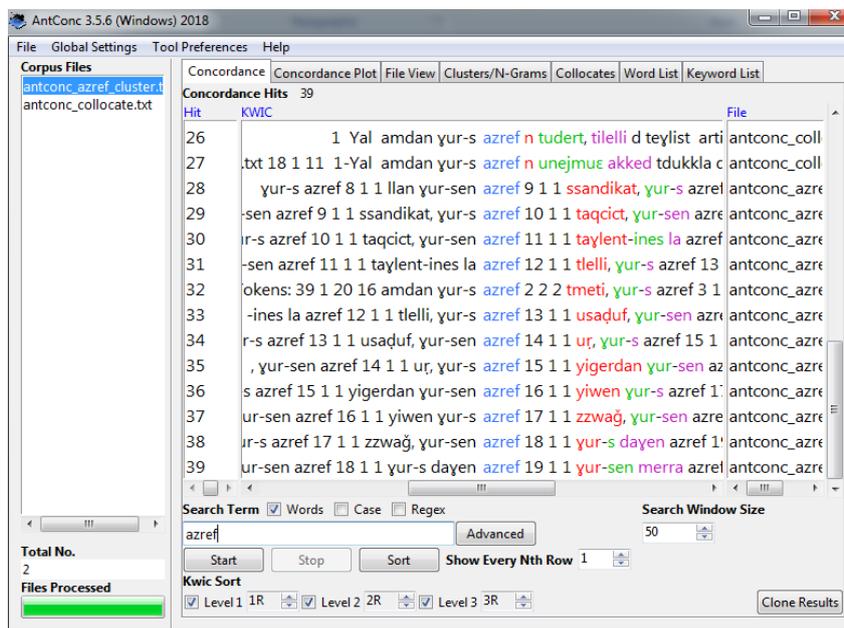
2.3.1. Analyse des occurrences de « droit » et « personne »

Le nombre d'occurrences de « droit » dans la version en français est de 52. En tamazight, il en est de 48, ce qui dénote que la version traduite donne autant d'importance au terme *droit* que la version originelle. Pour la version française la première remarque à faire est que *droit* peut-être combiné à sa droite avec un verbe ou une préposition suivie d'un nom. A sa gauche on trouve, tout individu, toute personne, chacun qui représentent des déterminants. Ces résultats, sont montrés par la fonction « concordance » de Antconc.

1	Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à	article3.txt
2	Chacun a le droit à la reconnaissance en tou:	article6.txt
3	s sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égal	article7.txt
4	ale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale con	article7.txt
5	Toute personne a droit à un recours effectif devan	article8.txt
6	Toute personne a droit , en pleine égalité, à ce que	article10.txt
7	pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. C	article11.txt
8	sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi con	article12.txt
9	1. Toute personne a le droit de circuler librement et de	article13.txt
10	d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y com	article13.txt
11	persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bén	article14.txt
12	de l'asile en d'autres pays. 2. Ce droit ne peut être invoqué dans	article14.txt
13	ement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agisse	article14.txt
14	1. Tout individu a droit à une nationalité. 2. Nul ne	article15.txt

5 : Concordance du mot droit

En amazigh ; le nom *azref* est combiné à sa gauche 21 fois avec *amdan*, une fois avec *imawlen*, une fois avec *kra n win ixedmen*, une fois avec *yal yiwlen*, comme le montre le tableau suivant :



6 : Concordance du mot *azref*

2.3.2. Formes graphiques et morphosyntaxe

Nous analysons dans ce qui suit la morphosyntaxe des vocables «*droit*» et «*personne*» dans les différents environnements contextuels. Dans les deux versions du texte, chaque forme graphique coïncide avec une combinaison syntaxique.

Dans la version française, la forme graphique du singulier des deux vocables correspond à une structure syntaxique propre :

Chaque *personne* (*individu*) a (auxiliaire avoir) *le droit* de (préposition) (forme verbale à l'infinifit).

Le tableau 7 présente les différents environnements syntaxiques des deux vocables.

Dans la version amazighe, la forme graphique du singulier des deux vocables correspond aux structures syntaxiques suivantes :

- Yal *amdan* *ɣur-s azref* ad forme verbale à l'aoriste

« *Chaque personne* +préposition (*chez*) + pronom affixe (*lui*) *droit*+ Particule du non réel + forme verbale à l'aoriste.

- Yal *amdan* *ɣur-s azref* (n, i, deg) forme nominale

« *Chaque personne* +préposition (*chez*) + pronom affixe (*lui*) *droit*+ préposition (*de, pour, dans*)+ forme nominale

Exception faite pour un cas (Article 23.2) où la forme graphique du pluriel adopte les deux structures syntaxiques :

- *Imdanen* *ɣur-sen azref* préposition + forme nominale

Personnes +préposition (*chez*) + pronom affixe (*eux*) *droit*+ préposition +forme nominale.

- *Imawlan* *ɣur-sen azref* + ad= forme verbale à l'aoriste.

Parents +préposition (*chez*) + pronom affixe (*eux*) *droit*+ Forme verbale à l'aoriste.

Les différentes structures syntaxiques propres à la forme du singulier des deux vocables sont présentées dans le tableau 7.

Chaque	Personne	Préposition (chez-lui)	Droit	Ad + forme verbale
Yal Kra	amdan yiwen win	yur-s	Azref	ad iyellet ad tettwaqader ad yeccekti ad tæddi ad yelḥu ad yeffey ad yesæu ad yekseb ad yetteki ad yettef ad yessbedd ad yetteki ad yesfaydi
				P+ forme nominale
				n tudert n tlelli n unejmue i tlelli deg teylist deg uxeddim deg lexlaṣ deg usteɛfu deg uswir deg ulmad deg uḥuddu

Tableau 7: syntaxe de la forme du singulier des deux vocables

L'analyse des deux versions du texte nous montre que le suremploi de la forme verbale est l'une des caractéristiques des structures syntaxiques adoptées en tamazight.

Dans la version française, le présent de l'indicatif et l'infinitif sont les plus employés. Alors que dans la version amazighe, c'est la forme de l'aoriste qui est sur-employée.

2.3.3. Enonciation et actes du discours

L'analyse des données du texte de la version française nous montre que les noms employés avec droit peuvent être classés en plusieurs catégories :

- des droits relatifs à la personnalité de l'individu et son épanouissement psychologique et affectif comme : droit à la vie, à la liberté, à la liberté d'opinion, à la liberté de penser, à la liberté de réunion
- des droits relatifs à l'appartenance à un état ou groupe social dans lequel il doit être protégé et sécurisé dans tous les domaines comme : le droit à la nationalité, à la protection, à la sécurité, à la sécurité sociale
- droits relatifs à la formation d'un citoyen à qui on a garanti la scolarisation, le travail, une vie décente comprenant du repos et des loisirs et récompensé pour les efforts et le travail fournis comme : le droit à la propriété, à l'éducation, au travail, à une rémunération, à un niveau de vie suffisant, au repos et aux loisirs, à la reconnaissance.

Les verbes employés avec droit peuvent être aussi classés en plusieurs catégories :

- verbes de mouvement. Des verbes qui impliquent la liberté de mouvement d'une personne

comme *circuler*, *quitter* le pays, chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays, changer de nationalité

- verbes qui vont dans le sens de la sécurisation, de l'édification et de la liberté des choix comme se marier et fonder un foyer, de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants
- verbes qui font de l'individu une personne à part entière parmi ses concitoyens, qui participe à l'édification de son pays avec une liberté de contester et de bénéficier des progrès acquis de son pays comme *prendre part* à la direction des affaires publiques de son pays, *accéder*, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays, *fonder* avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts, *prendre part* librement à la vie culturelle de la communauté, *jouir* des arts, *participer* au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent, de ne pas être inquiété pour ses opinions.

En Tamazight, les verbes employés sont catégorisés aussi en plusieurs actes du discours :

- verbes de mouvement :

ad **yelhu** s tlelli, ad **yeffey** seg yal tamurt

- verbes de protection:

ad *tetwaqader*, ad t-ihudd usaḍuf seg tyitwin yecban tigi, ad teeddi taluft-is di teydemt einani war mahyaf, ad *yesdari* iman-is, ad *yidir* deg leenaya n tmura-nniḍen., ad *thudd* fell-as tmeti akked uwanek, ad *yeccekti*

- verbes de participation, de construction :

ad *yetekki* deg useddu n temsal tizuyaz n tmurt-is, ad **yessbedd** neta akked wiyad ssandikat, ad *yetekki* di ssandikat akken ad *idafee* yef lmaṣlaḥa-ines. ad *yetekki* ma yebya di tudert tadelant n tenyiwent ideg yella, ad *yedhu* s tzuri, ad *yetekki* deg ufara ussnan yerna ad *inadi* ad *yettef*, ad *yezzuzer* isallen d tektiwin.

- verbes relatifs à la propriété :

ad *iyellet*, ad **yeseu** taɣlent, ad *yekseb* ayla, ad *yesfaydi* deg unagraw ibedden yef uswir, ad *yesfaydi* seg yigemmad-is, ad *zewgen* iwakken ad *bnun* tawacult, ad *yextir* tamezduyt.

Nous constatons que les fréquences d'occurrences des termes ne sont pas égales en français et en tamazight. Ainsi, le verbe « participer » est employé une seule fois dans l'article 27 « de jouir des arts et de *participer* au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent» dans la version en française. En tamazight, l'équivalent « *ad yetekki* » est employé 5 fois (article20, 21, 23 et deux fois dans 27). Comme le montre le tableau 8.

1	d iḥetem yef wayeḍ iwakken ad yetekki di kra n tdukkla	article20_arr
2	1-Yal amdan yur-s azref ad yetekki deg useddu n temsal tizu	article21_arr
3	wiyad ssandikat, yur-s azref ad yetekki di ssandikat akken ad id	article23_arr
4	: 1-Yal amdan yur-s azref ad yetekki ma yebya di tudert tadel	article27_arr
5	ideg yella, ad yedhu s tzuri, ad yetekki deg ufara ussnan yerna ;	article27_arr

Tableau 8 : les occurrences du verbe ad yetekki

3. L'organisation textuelle du texte traduit

A l'issue de l'analyse lexicométrique des deux versions du texte, analyse qui nous a montré les structures morphosyntaxiques pratiques discursives employées, nous tenterons dans ce qui suit de d'analyser leur contextualisation dans la langue d'arrivée. Il s'agit de mettre en exergue, notamment la valeur des temps verbaux, les structures syntaxiques utilisées et le choix du vocabulaire.

3.1. Les formes verbales :

Comme nous l'avons montré dans la partie analytique, le texte de la version traduite est caractérisé par le suremploi de l'aoriste « inaccompli » dans l'ensemble des formes verbales.

Pour rappel, le système verbal berbère est défini comme système d'oppositions à valeurs aspectuelles. Les études des berbérissants, même si les terminologies adoptées sont divergentes, s'accordent sur le système ternaire du système verbal Basset (1952), Penchoen (1973), Galand (1977, 1987), Bentolila (1981), Prasse (1986), Chaker (1983).

L'aoriste est caractérisé par la forme à valeur "neutre"/"indéfinie", déterminée par le contexte ; le prétérit est défini comme un "défini"/"précis"/"ponctuel" ou "accompli" et l'aoriste intensif est déterminé par les caractères : "extensif"/"duratif"- "itératif" ou "inaccompli".

Ces trois formes sont préfixées par des préverbes à valeurs aspectuelle, temporelle et modale.

Dans notre analyse, justement, l'une des caractéristiques de la forme verbale employée à l'aoriste est la préfixation à cette dernière du préverbe *ad* à valeur modale "non réel/non-effectif".

Nous considérons que la forme adéquate à employer dans un discours d'appel serait l'indicatif plutôt que le mode hypothétique. A cet effet, la forme verbale de l'aoriste dans le cas de la phrase complexe, doit être précédée d'une forme verbale à l'accompli en ce sens qu'au niveau discursif l'acte du discours véhiculé par la première forme verbale rend l'action effective.

Yal amdan *yesea* azref *ad yettekki*
au lieu de yal amdan *yur-s* azref *ad yettekki*

3.2. Les structures syntaxiques employées :

La comparaison des deux versions nous montre que l'auteur a adopté une traduction phrastique en ce sens que le niveau supérieur pris en charge est l'élément phrastique. Ce choix a engendré des calques de la langue source, calques qui touchent au sens et à la structure de la langue amazighe.

Amagrad 1 :

Imdanen akken ma llan ttalalen-d d ilelliyen gdan deg lherma d yizerfan, yur-sen leeqel d tefrit yessefk ad tili tegmat gar-asen.

Amagrad 8:

Yal amdan yur-s azref ad yecetki i teydemt yettukellfen di tmurt-is, iwakken ad d-yawi azref-is mgal mahyaf ur nettqadar ara izerfan addayen iss testeeref tmendawt ney isudaf.

Dans les deux listes on observe une quasi-totalité de substantifs excepté *yetekki* qui est un verbe à l'inaccompli *ad yettekki*

Le logiciel *AntConc* permet d'accéder rapidement à la concordance d'un mot, simplement en cliquant sur celui-ci. Pour *ad yettekki* la concordance dévoile deux collocations récurrentes : *ad yettekki deg*, *ad yettekki di*. La fonction de recherche *Collocates AntConc* nous indique, en effet, que dans 2 des 5 occurrences de *yetekki*, ce terme est suivi de *di*, 2 des 5 occurrences de *yetekki*, ce terme est suivi de *deg* et toujours précédé de la particule *ad*. (Cf. Tableau 9)

Concordance	Concordance Plot	File View	Clusters/N-Grams	Collocates	Word
Total No. of Collocate Types: 4			Total No. of Collocate Tokens: 10		
Rank	Freq	Freq(L)	Freq(R)	Stat	Collocate
1	2	0	2	5.24387	di
2	5	5	0	4.56580	ad
3	1	0	1	4.15076	ma
4	2	0	2	4.02148	deg

Tableau 9: Concordance du verbe *ad yetekki*

Ad yetekki est suivi de *di* quand il est à proximité d'une préposition ou d'un nom à l'état libre, il est suivi de *deg* à proximité d'un nom à l'état d'annexion.

Tableaux comparatifs :

2^{ème} partie de l'article 20 :

. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association

Yiwen ur yezmir ad ihetem yef wayeḍ iwakken ad yetekki di kra n tdukkla

Nul ne peut	Yiwen ur yezmir
être obligé	ad ihetem yef wayeḍ
de faire partie	iwakken ad yetekki
d'une association	di kra n tdukkla

La construction de la première partie s'est faite sur un calque français. En tamazight, on aurait dit plutôt :

ur yezmir yiwen

être obligé / ad di tḥaḥtem

de faire partie : ad yetekki

Article 21 :

ad yetekki deg useddu n temsal tizuyaz n tmurt-is

de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays

de prendre part	ad yetekki
à la direction	deg useddu
des affaires publiques de son pays	n temsal tizuyaz n tmurt-is

Article 23:

ad yetekki di ssandikat akken ad idafee yef lmaṣlaḥa-ines.

de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

de s'affilier à des syndicats	ad yetekki di ssandikat
pour la défense	akken ad idafee
de ses intérêts.	yef lmaṣlaḥa-ines.

S'affilier est traduit par "faire partie" mais cela pose problème car l'affiliation à un syndicat présuppose de défendre les intérêts d'une cause, un engagement ce que ne rend pas « ad yetekki »

Article 27 :

ad yetekki ma yebya di tudert tadelsant n tenyiwent ideg yella

de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté,

de prendre part	ad yetekki
librement	ma yebya
à la vie culturelle	di tudert tadelsant
de la communauté	n tenyiwent ideg yella

Librement est traduit par “s’il veut” ce qui ne rend pas exactement le même sens car il peut vouloir et ne pas être libre et l’inverse, il peut être libre et ne pas vouloir.

De même pour « la communauté » traduit par « de la commune où il vit », alors que communauté renvoie à un groupe social quel qu’il soit dont les membres vivent ensemble, la commune renvoie à un espace administratif, délimité.

ad yetekki deg ufara ussnan yerna ad yesfaydi seg yigemmad-is.
de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

de participer	ad yetekki
au progrès scientifique	deg ufara ussnan
et aux bienfaits qui en résultent.	yerna ad yesfaydi seg yigemmad-is.

De ces tableaux, on remarque qu’en français, on utilise les expressions ou verbes – de prendre part, de s’affilier, de participer, de faire partie-, auxquels on associe en tamazight un seul verbe à l’aoriste inaccompli ad yetekki.

3.3. Le vocabulaire utilisé

La démarche phrastique adoptée par l’auteur lors de la traduction du texte a engendré des structures syntaxiques non attestées dans la langue d’accueil, structures causées par l’intégration massive des néologismes dans des univers contextuels de la langue française.

Amagrad 7 :

Akk imdanen **gdan** sdat n **usaḍuf** (tous égaux devant la loi)

Amagrad 18:

Yal amdan yur-s azref i *tlelli* n *tedmi* d tefrit akked *tesreḍt*, azref-a tettekki deg-s tlelli n ubeddel n *tesreḍt* ney *taflest*, yerna yur-s tilelli ad d-yesban *tasreḍt-is* ney *taflest-is* ama weḥd-s ney d tarbaet, einani ney di lbaḍna, s uselmed d *yisekkiren* d uebad.

4. Quelques conclusions préliminaires

Au terme de cette analyse lexicométrique, analyse qui nous a permis de mettre en exergue les organisations locales des deux versions du texte, nous pouvons dire que l’auteur a opté pour une démarche phrastique de la traduction. Ceci a engendré des structures calquées sur la langue source, non attestées dans la langue d’accueil. Par ailleurs, ce choix serait justifié, d’une part par le genre du discours de type juridique ou déclaratif, d’autre part par l’intégration de la nouvelle terminologie propre au discours juridique.

Cependant, pour rendre le sens en usage dans la langue d’accueil, seule la démarche textuelle de la traduction qui pourrait produire un nouveau texte avec une organisation textuelle propre à la langue d’arrivée. Ceci doit prendre en charge et les structures locales et les l’organisation globale du texte.

Les problèmes de traduction rencontrés en partant du français vers le tamazight sont liés principalement au manque de terminologie de spécialité dont la langue amazighe commence toujours à se doter. Connaissant tous les problèmes théoriques liés à la mise en place d’une terminologie à même de rendre le sens originel d’un texte, nous comprenons cette phase difficile de transition liée à la traduction vers la langue amazighe, qui ne peut aboutir que grâce aux efforts de tous les concernés par cette problématique.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel, 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles-Liège, Mardaga.
- ADAM, Jean-Michel, 1999 : *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
- ADAM, Jean-Michel, 2001, « De la période à la séquence. Contribution à une (trans)linguistique textuelle comparative », *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Actes du colloque international d'Århus, Peter Lang, pp.167-188.
- ADAM, Jean-Michel, 2001, *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
- ADAM, Jean-Michel, 2004, « Quand dire «Vive le Québec libre !» c'est faire l'Histoire avec des mots» *Discours et constructions identitaires*, D. Deshaies et D. Vincent (éds), Québec Presses de l'Université de Laval, pp. 13-88.
- ADAM, Jean-Michel, 2005, *La linguistique textuelle, introduction à l'analyse textuelle des discours* Paris, Armand Colin, « Cursus ».
- ADAM, Jean-Michel, 2008, «Note de cadrage sur la linguistique textuelle», *Congrès Mondial de la Linguistique Française*, Paris, pp. 1483-1489.
- BASSET, André, 1952, *La Langue berbère*, London, Oxford University International African Institute (Handbook of African Languages, Part I).
- BENTOLILA, Fernand, 1981 : *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Ait Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Paris, SELAF.
- BENTOLILA, Fernand, 1986, «Classes d'unités significatives en berbère », *Modèles linguistiques*, Tome VIII/1, pp. 37-52.
- CHAKER, Salem, 1983, *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- GALAND, Lionel, 2002, *Études de linguistique berbère*, Paris-Louvain, Peeters.
- LABBLE, Dominique & MONIERE, D., 2003, *Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)*, Honoré Champion, Paris.
- LABBLE, Dominique, 1983, *François Mitterrand : essai sur le discours, La pensée sauvage, Grenoble*.
- LABBLE, Dominique, 1990, *Le vocabulaire du François Mitterrand*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- LABBLE, Dominique, 2002, *La lexicométrie appliquée au discours politique*, séminaire ARCATI, Paris.
- LEBLANC, Jean-Marc, 2017, *Analyses lexicométrique des vœux présidentiels*, ISTE Editions.
- MESCHONNIC, Henri, 1999, *Poétique du traduire*, Paris, Verdier.
- MESCHONNIC, Henri, 2007, *Politique et éthique de traduire*, Paris, Verdier.